

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LIBERTE OBLIGE

Part C : FR0007391867

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT – Crédit Mutuel Alliance Fédérale

FCP géré par DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION

« FIA soumis au droit français »

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'optimiser la performance d'un portefeuille essentiellement exposé aux instruments de taux, sur la durée de placement recommandée.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance du FIA pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori : BLOOMBERG BARCLAYS SERIES-E EURO GOVT 1-3 YR BOND (BERPG1 INDEX) pour évaluer la performance sur longue période. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis.

La stratégie de gestion a vocation à rester souple et dépend de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés de taux. Elle repose sur toutes les techniques de gestion s'appuyant sur tous supports obligataires monétaires et actions, que ce soit en titres vifs ou en parts ou actions d'OPC, ainsi que sur tous produits dérivés.

La politique de gestion des instruments de taux a pour objectif de tirer parti :

- des évolutions de taux d'intérêt. Il s'agit de faire varier la sensibilité du fonds de manière dynamique, en fonction de la valorisation des marchés et de ses scénarii de taux (hausse ou baisse des taux).
 - des marges de crédit existantes entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Il s'agit de faire varier la partie de fonds investie en titres privés en fonction des anticipations sur le marché de crédit (réduction ou augmentation des « spreads » de crédit).
- La gestion du fonds étant discrétionnaire, l'allocation d'actifs pourra différer sensiblement de celle de l'indice de référence.
- Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 90% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de l'OCDE, EEE et pays émergents, de catégorie minimale « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion

ou celle des agences de notation, dont :

- de 0% à 10% en instruments de taux devenus « speculative grade » après l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés.
- de 0% à 20% sur les marchés émergents.

La fourchette de sensibilité du FIA au risque de taux est comprise entre 0 et 5.

- de 0% à 10% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisation, de tous secteurs.
- de 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi ouvré à 12 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée tous les vendredis, sur les cours de clôture de bourse à l'exception des jours fériés en France ou de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 2 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa forte exposition en instruments de taux gérés dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 5 qui induit une volatilité moyenne de la valeur liquidative et donc un profil de risque et de rendement tempéré.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

-Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

-Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

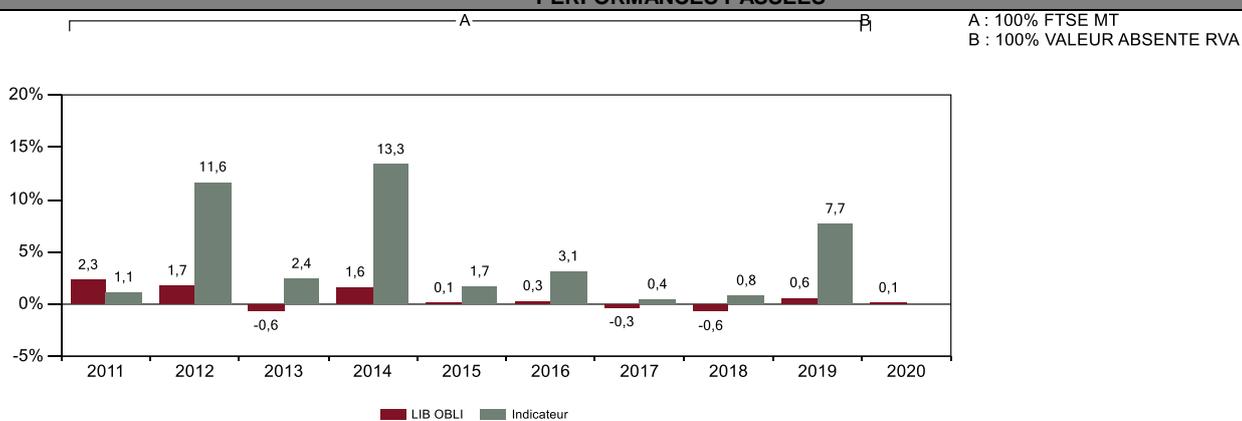
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	0,70%
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	0.42% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2020. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.creditmutuel-am.eu.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance du FIA, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance du FIA est calculée coupons et dividendes réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indice est calculée coupons réinvestis.

- DATE DE CREATION DU FIA : 20/09/1981

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

Le FIA n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

NOM DU DEPOSITAIRE : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION

50 boulevard de la Liberté – BP 1084 – 59012 – LILLE Cedex

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT et de DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION.

REGIME FISCAL:

Le FIA n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2021.